

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL de SAINT-ANDEOL
21 DECEMBRE 2023

Etaient Présents : G. CLERET, I. BANCHET, S. HUET, C. MARTIN, D. TOUSSAINT, N. TERRIER, M-C CATRY, M. VANPE

Était excusé : H. MILON

1. Approbation du compte-rendu de la séance du 23 novembre 2023

Monsieur le Maire présente le compte-rendu de la précédente réunion qui, n'ayant fait l'objet d'aucun commentaire, est approuvé à l'unanimité.

2. Désignation du secrétaire de séance

Madame Corinne MARTIN est nommée secrétaire de séance

3. Délibération : Prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle

Une prime de Pouvoir d'Achat Exceptionnelle est attribuée aux agents de la fonction publique territoriale. Le décret prévoit un barème qui comporte sept tranches correspondantes chacune à un montant de prime allant de 300 € à 800 €.

Il est donc attribué 350 € à M. Reynald HERSIN et 700 € à M. Nicolas MOORE

Délibération adoptée à l'unanimité.

4. Délibération : validation de l'engagement dans l'Atlas de la Biodiversité Communale

Le Parc du Vercors a défini un projet autour de deux groupes d'espèces (les chauves-souris et les insectes pollinisateurs) et deux types d'habitats (les zones humides et les haies et arbres remarquables) comme indicateurs d'un bon fonctionnement des écosystèmes du territoire, avec la volonté que cet atlas de la biodiversité communale conduise à la mise en place d'actions de préservation, de restauration ou de valorisation.

La participation de la commune de Saint-Andéol au cofinancement du projet s'élève à 1063€ pour 3 ans.

Validation de l'engagement dans l'Atlas de la Biodiversité Communale (ABC), délibération adoptée à l'unanimité.

G.CLERET, I.BANCHET, S.HUET, C.MARTIN, D.TOUSSAINT, N.TERRIER, M-C CATRY et M.VANPE sont référents du projet ABC.

5. Délibération : Identification des ZAEnR dans la commune

Les ZAEnR (Zones d'Accélération de production d'Energies Renouvelables) sont des zones favorables aux énergies renouvelables (EnR), pour lequel il y a un potentiel en énergie renouvelable et qui auront fait l'objet d'une concertation. Les ZAEnR peuvent concerner toutes les énergies renouvelables : le photovoltaïque, le solaire thermique, l'éolien, le biogaz, la géothermie, etc. Elles peuvent porter sur tous les types de foncier, public comme privé.

Délibération reportée après concertation auprès des citoyens de la commune.

6. Délibération : convention de vente d'eau potable entre les communes de Château-Bernard et Saint-Andéol

La convention concerne la vente d'eau potable à la commune de Château-Bernard pour l'alimentation de 2 abonnés : M. et Mme Joseph SEGRETO et l'ACCA de Château-Bernard.

Délibération adoptée à l'unanimité.

7. Délibération : renouvellement du Conseil d'Administration de la Régie Eterpa

Le Conseil d'Administration de la régie ETERPA sera renouvelé en janvier pour 2 ans.

Elus candidats au conseil d'Administration : Sylvain HUET, Marie-Claude CATRY, Isabelle BANCHET et Hervé MILON

Délibération adoptée à l'unanimité

8. Point financier :

Trésorerie 271 391 €

9. Questions diverses :

- Les Vœux du Maire auront lieu le 6 janvier 2024 à 11h à la salle des Fêtes
- Une régularisation de factures des communs de la Cure a été faite à la suite d'erreurs de PDL depuis l'installation des compteurs Linky
- Travaux prévus en 2024 initialement programmés pour 2023 et non effectués : rénovation du chemin du Serre de l'Ale, subventionné à 65 % par l'Etat
- Devis de 74 908 € HT pour conduite d'eau de Bourg-Menu, subventionné à 85 % par l'agence de l'eau
- Devis d'un montant de 5 700 € HT pour le changement de 5 portes palières à la Cure

L'ordre du jour étant achevé, la séance est levée à 21h